

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 juin 2026
Extrait des délibérations n°CC2026-088

Date de convocation : le 23 juin 2026

Date d'affichage : 23 juin 2026

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 29 juin 2026 à 19h à la salle polyvalente de Sainte-Opportune-du-Bosc, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHEUX.

➤ Secrétaire de séance : Madame Camille MAMEAUX.

Membres en exercice : 56

Présents : 50

Pouvoirs : 3

Toutes les communes étaient représentées sauf La Haye-du-Theil et Vitot

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	GAUVIN Sébastien - excusé
BERENGIVILLE-LA-CAMPAGNE	FENELON François	GANGNON / ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	MALZY Philippe
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	LEROUX Christophe
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe - excusé
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	BREARD-VOTTIER Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	VANDEVILLE Laurence	GUERRE Thierry
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	NICERON Julien
ECQUETOT	RICHARD Didier	LHERMEROULT Magali
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise
EPEGARD	PAYAN Jean-François	LECLERE Adélaïde
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	ROBACHE Jean-François	GODARD Jean-Jacques
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	BORGES Sylvie	RICHARD Angélique
HECTOMARE	PLOYART François - excusé	WOJTYSIAK David
HONDOUVILLE	LEJEUNE Cyril PARIS Jean-Charles	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain - excusé	PORTE Michel - absent
LA PYLE	ROUSSIAU Yann	DUHAMEL Alban
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent CLEMENCE Sylvie BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle - AMEYE Isabelle excusée pouvoir G. BARBIER - BARBIER Gilles - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle - COUDRAY Isabel excusée pouvoir A. CHEUX - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita - LEFEBVRE Jean excusé pouvoir F. BRONNAZ - MARCHAND Jean-Baptiste excusé	
LE TILLEUL-LAMBERT	MAMEAUX Camille	RODIER Florent
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	FERRAND Amandine excusée
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia excusée
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand excusé	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	DROUIN Annie
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	JOUEN Eric	PREY Mélanie
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	GAHERY Didier VAN LANDUYT Christelle	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	DUBUISSON Frédéric
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	BONNEAU Sébastien	LOGIER Maxime excusé
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues DAVID Sandrine	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël absent	MONNIER Sylvie absent

Formant la majorité des Membres en exercice

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 juin 2026
Extrait des délibérations n°CC2026-088**

COMPETENCE RESSOURCES HUMAINES

Objet : Projet de formations au secourisme par la Croix Rouge Française – unité locale Louviers Le Neubourg – convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

La Croix Rouge Française, unité locale Louviers Le Neubourg, est une association régie par la loi de 1901, affiliée à l'association Croix Rouge Française, elle-même affiliée au Mouvement International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge.

Parallèlement à ses activités de distribution alimentaire, l'unité locale de la Croix Rouge Française souhaite remettre en place des formations de secourisme, qui correspondent aux activités historiques de l'association, avec l'aide et l'accompagnement social des plus défavorisés. Pour ce faire, celle-ci a sollicité le soutien de la communauté de communes du pays du Neubourg.

En France, on estime que 40 % de la population, seulement, connaît les gestes qui sauvent, un chiffre bien en deçà de la moyenne européenne. Apprendre ces gestes simples permet de devenir un maillon essentiel de la chaîne des secours et de sauver des vies. La formation aux premiers secours est désormais inscrite dans le parcours scolaire, ce depuis 2006, avec pour objectif de sensibiliser les élèves aux gestes essentiels qui sauvent des vies. Cette démarche citoyenne ne se limite pas aux établissements scolaires. En effet, l'ensemble de la population doit se former pour contribuer à une meilleure prise en charge des urgences médicales.

Le projet de l'unité locale de la Croix Rouge Française présente donc un réel intérêt au regard de la volonté des élus d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire (ce qui passe d'abord par une meilleure santé, l'amélioration de l'accès aux soins, la prévention, etc.). Pour ce faire, les statuts de la communauté de communes ont été modifiés en 2024 et, depuis lors, la communauté de communes pilote ou soutient de nombreuses actions en la matière. Ce projet complète les actions déjà mises en œuvre par la CdC (actions de sensibilisation des seniors, notamment au risque de chute ; séances de sport adapté pour les seniors ; sensibilisation des seniors à la nutrition ; formation aux premiers secours des jeunes baby-sitters du territoire ; sensibilisation des jeunes à la prévention en santé relationnelle, affective et sexuelle, etc.).

Le projet consiste à recréer et pérenniser une activité de formation aux gestes de premier secours « tous publics » dans chacune des 41 communes du territoire, sur une durée de quatre ans.

Pour les besoins du projet, la Croix Rouge Française a dû procéder à l'achat de plusieurs équipements (mannequin, défibrillateur, tenues d'intervention, couvertures de survie, tapis de sol, etc.) pour un montant total de 7.900,00 euros TTC. Il est proposé d'aider à l'achat desdits équipements, à hauteur de 50%, soit 3.950,00 euros.

Par ailleurs, afin d'aider l'association dans les frais de gestion du projet, il est également proposé d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant forfaitaire de 150,00 euros, soit la somme de 600,00 euros sur la durée totale de la convention.

Enfin, dans le but de faciliter l'accès à ces formations de secourisme au plus grand nombre, il est proposé de prendre en charge une partie du coût de la formation, à savoir : 20,00 euros sur les 60,00 euros que coûte la formation à chaque participant. Cette aide serait directement versée à la Croix Rouge Française et déduite du tarif facturé aux participants, dont le reste à charge individuel serait de 40,00 euros. A raison de 10 participants par action de formation, la communauté de communes verserait donc la somme de 200,00 euros à la Croix Rouge Française pour chacune des 41 actions à mener sur le territoire, soit la somme de 8.200,00 euros sur la durée totale de la convention.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire d'approuver le principe du soutien financier de la communauté de communes au projet de la Croix Rouge Française selon les modalités susmentionnées et d'autoriser le président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec la Croix Rouge française.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1611-4,
Vu le dossier de demande de subvention déposé le 25 avril 2026, complété le 10 juin 2026,
Vu l'avis favorable de la commission santé et solidarités du 10 juin 2026,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Considérant que les objectifs du projet de l'unité locale Louviers Le Neubourg de la Croix Rouge Française concourt à la politique menée par la communauté de communes en matière de prévention en santé,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation,
- Approuve le principe du soutien financier de la communauté de communes au projet de formation au secourisme de la Croix Rouge Française- unité locale Louviers Le Neubourg,
- Approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, d'une durée de quatre ans, à conclure avec l'association Croix Rouge Française- unité locale Louviers Le Neubourg, dont :
 - o L'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 3.950,00 euros,
 - o L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 600,00 euros,
- Décide de faciliter l'accès de tous les habitants du territoire aux formations au secourisme en attribuant une aide de 20,00 euros par participant aux formations organisées par l'association Croix Rouge Française- unité locale Louviers Le Neubourg, soit une aide d'un montant total de 8.200,00 euros pour 410 participants, versée directement à l'association Croix Rouge Française- unité locale Louviers Le Neubourg et déduite du tarif facturé aux participants,
- Autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec la Croix Rouge Française- unité locale Louviers Le Neubourg,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2026 (Article 6574).

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 juin 2026
Extrait des délibérations n°CC2026-088**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Camille MAMEAUX



Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 027-242700607-20260629-2026_0090-DE

Adopté à l'unanimité

Le Président
Arnaud CHEUX

